

Plan de communication du nouveau modèle de gouvernance de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels au Bénin

Livrable n°5

Marché
n°2091/2023/PR/ADET/FP2E/DNCMP/DCMP/SP
du 21/09/23

Décembre 2024

Table des matières

1	Contexte.....	6
2	Objectifs de communication	7
3	Cartographie des parties prenantes.....	8
3.1	Les parties prenantes du secteur public.....	8
3.1.1	Les institutions nationales de gouvernance de l'EFTP et leurs services :	8
3.1.2	Autres départements et organismes centraux concernés par l'EFTP	9
3.1.3	Les « régulateurs » / législateurs :.....	9
3.1.4	Les acteurs décentralisés / acteurs locaux :.....	9
3.1.5	Les établissements publics d'EFTP.....	9
3.1.6	Les Sociétés d'Etat et Fonds sectoriels :	9
3.2	Les parties prenantes du secteur privé	10
3.2.1	Les organisations patronales.....	10
3.2.2	Les chambres consulaires :.....	10
3.2.3	Les associations professionnelles sectorielles	10
3.2.4	Les entreprises formelles et informelles	10
3.3	Les parties prenantes de la société civile	10
3.4	Les parties prenantes institutionnelles externes (PTF).....	11
3.4.1	Agences bilatérales et multilatérales de coopération techniques et financières : 11	
3.4.2	Coordination des programmes de soutien financier et technique à l'EFTP au Bénin 11	
4	Elaboration des messages clés	12
4.1	A l'attention des principaux organes centraux du pilotage du système de l'EFTP (ministères, agences, organismes sous tutelle) dans le secteur public :.....	13
4.2	A l'attention des acteurs décentralisés, des acteurs locaux dans les territoires :.....	14
4.3	A l'attention des acteurs économiques du secteur privé :.....	14
4.4	A l'attention des apprenants et des parents d'élèves :	15
5	Canaux, moyens, outils et produits de communication	16
5.1	Principaux canaux de communication et partage d'information des parties prenantes 16	
5.2	Moyens et outils de communication mobilisables	18
5.2.1	Le web	18
5.2.2	Les réseaux sociaux	18
5.2.3	Les plateformes digitales :.....	19
5.2.4	Les médias.....	20
5.2.5	Les évènements spécifiques	21

5.3	Produits/supports de communication à construire pour les activités du Plan.....	22
6	Mise en œuvre du plan et durabilité.....	24
6.1	Les acteurs de mise en œuvre : le Comité des parties prenantes	24
6.1.1	Modalités de travail, rôles et responsabilités :	25
6.1.2	Composition du Comité des parties prenantes (CPP) :.....	26
6.2	Unité de coordination technique et logistique	26
6.3	Premières activités du Comité des parties prenantes.....	27
6.4	Pérenniser un mécanisme régulier et durable	28
7	Annexes	29
7.1	Annexe 1 : Agenda de l'atelier de co-construction du plan de communication	29
7.2	Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de co-construction	30

Sigles et acronymes

ACISE :	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation
ADSC :	Agence de Développement de Sèmè City
ADET :	Agence de Développement de l'Enseignement Technique
ADPME :	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
AFD :	Agence Française de Développement
AMC :	Affaires Mondiales Canada
ANCB :	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE :	Agence nationale pour l'emploi
ANPS :	Agence nationale de protection sociale
ANPT :	Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme
APC :	Approche Par Compétences
APEFE :	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (Wallonie-Bruxelles)
ASIN :	Agence des Systèmes d'Information et du numérique
BAD :	Banque africaine de développement
BM :	Banque Mondiale
BOAD :	Banque ouest-africaine de développement
CA :	Conseil d'Administration
CCR-UEMOA	Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFPA :	Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage
CCIB :	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CIPB :	Conseil des Investisseurs Privés du Bénin
CMA :	Chambre des Métiers de l'Artisanat
CNA :	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CLAPE :	Commissions Locales d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement
CNCP-EFTP :	Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP
CNCQ :	Cadre National des Certifications et Qualifications
CNE :	Conseil National de l'Education
CNP :	Conseil National du Patronat
CODIR :	Comité Directeur
CONEB :	Confédération Nationale des Employeurs du Bénin
CPP :	Comité des Parties Prenantes
CTS :	Commission Technique Sectorielle
CUEP :	Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel
DDC :	Direction du développement et de la coopération suisse
DDESTFP :	Direction Départementale des Enseignements Secondaires, Techniques et de la Formation Professionnelle
DEC :	Direction des examens et des Concours
DESTFP :	Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
DGES :	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DPAF :	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
EFMS :	Ecole de Formation des Métiers de la Santé
EFP :	Etablissement de Formation Professionnelle
EFPEEN :	Ecole de Formation du Personnel d'Encadrement de l'Education Nationale

EFTP :	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EM :	Ecole des Métiers
ENABEL :	Agence belge de Développement
ENSET :	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
EPAC :	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
FEDAPE :	Fédération départementale des associations de parents d'élèves
FENAPEB :	Fédération nationale des associations de parents d'élèves du Bénin
FODEFCA :	Fonds de développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
FP2E :	Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi
GIZ :	Coopération internationale allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GTE :	Groupe Technique des PTF sur l'Education
IFEF :	Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation
IGM :	Inspection Générale du Ministère
IGPM :	Inspection Générale Pédagogique du Ministère
INIFRCF :	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs
INMES :	Institut National Médico Sanitaire
IUEP :	Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel
LTP :	Lycées techniques professionnels
LTA :	Lycées techniques agricoles
LUXDEV :	Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCVT :	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable
MDC :	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MEEM :	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MESRS :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP :	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MIC :	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MIOP :	Mécanisme d'Information et d'Orientation Professionnelle
MND :	Ministère du Numérique et de la Digitalisation
MPMEPE :	Ministère des Petites et des Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MTCA :	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
OGAP :	Organismes, Groupements et Associations Professionnelles
PPP :	Partenariat Public-Privé
PROFOR :	Programme régional de formation professionnelle
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SREPS :	Structure chargée des Relations Extérieures et de Prestations de Services
SGM :	Secrétariat Général du Ministère
SN-EFTP :	Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

1 Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP), le Gouvernement bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale à travers la mise en œuvre du « Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) ».

Le Cabinet SFERE a été mobilisé pour appuyer l'élaboration d'un modèle de gouvernance améliorée des institutions et établissements d'EFTP impliquant le secteur privé et favorisant l'autonomie pédagogique, administrative et financière des établissements d'EFTP, avec les textes juridiques appropriés. Un rapport d'analyse détaillé a été élaboré et validé.

A partir de septembre 2024, l'équipe SFERE a mené de multiples entretiens, des ateliers de type focus-group, des consultations, pour coconstruire ce nouveau modèle de gouvernance qui a été validé, dans ses grandes lignes, par le comité technique de suivi le 11 octobre. Puis l'équipe a travaillé avec les acteurs-clés de l'EFTP pour identifier les principales orientations et le contenu des nouveaux textes juridiques à élaborer relativement au nouveau modèle d'autonomisation des établissements d'EFTP ainsi que les composantes et leurs principaux contenus du manuel de procédures des établissements.

Parallèlement au travail de production des différents rapports et documents finaux de ce processus en cours, il a été nécessaire de construire la stratégie de vulgarisation/appropriation de ce nouveau modèle à travers l'élaboration d'un Plan de communication/diffusion qui sera mis en œuvre après adoption et validation finale des documents.

Le processus d'élaboration de ce Plan de communication/diffusion s'est articulé autour de trois étapes animées par l'expert de l'équipe SFERE :

Une série d'entretiens préliminaires pour tester l'approche proposée et recueillir les visions des principaux acteurs-clés

Un atelier de co-construction du Plan de communication d'une durée de 2 jours, tenu les 21 et 22 novembre 2024, avec des acteurs-clés ayant pris part au processus d'élaboration du nouveau modèle de gouvernance (voir annexes)

La production de ce document final du Plan de communication

Une session de cadrage, tenue le jeudi 7 novembre 2024 avec le Directeur général et le Directeur des opérations de l'ADET, a permis de valider les orientations de ce processus.

A l'instar des autres documents-clés du processus d'élaboration du nouveau modèle de gouvernance, le document-cadre du Plan de communication a été élaboré et produit à partir des conclusions de l'atelier de co-construction et de la synthèse des éléments recueillis en amont (entretiens et recherche).

2 Objectifs de communication

Les Termes de référence initiaux du Modèle de gouvernance de l'EFTP définissent l'objectif général ainsi : Elaborer un plan de communication pour faciliter l'adhésion des parties prenantes tels que les ministères sectoriels concernés (en particulier le Ministère des Finances concernant l'autonomie financière des établissements), il s'agira de :

- Proposer les messages à véhiculer pour faciliter la compréhension des réformes et leur mise en place en fonction des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme régulier de concertation avec toutes les parties prenantes pour expliquer les réformes et faciliter leur prise en compte au fur et à mesure.

Le terme « communication » est fortement connoté et il est fondamental d'insister ici sur les aspects **Diffusion / Sensibilisation / Mobilisation / Compréhension / Adhésion et Appropriation** pour bien distinguer l'objectif de ce plan de ceux de la communication institutionnelle ou commerciale classique.

De ce fait, la communication de ce modèle de gouvernance doit être une communication technique, de proximité, de formation autant que d'information. Il ne s'agira pas de simplement visibiliser l'adoption du nouveau modèle de gouvernance, mais de s'assurer que sa mise en œuvre progressive repose sur une compréhension et une adhésion de tous les acteurs concernés.

Le plan de communication devient donc un outil d'accompagnement de la mise en œuvre du modèle de gouvernance et respectera ainsi les principes de cette mise en œuvre à savoir la progressivité, une démarche itérative, le réalisme et la prudence.

Sa pertinence dépend donc d'une cartographie très précise des parties prenantes qui, dans le modèle de gouvernance partenariale public-privé promue dans le nouveau modèle, sont à la fois des cibles de ce Plan de communication, mais aussi des acteurs de sa mise en œuvre.

En effet, pour favoriser la bonne compréhension des éléments fondamentaux de cette réforme de la gouvernance, chaque secteur, chaque groupe de cette architecture partenariale de l'EFTP est appelé à porter une partie de l'action de communication/sensibilisation.

Il s'agira donc de promouvoir l'objectif central de l'adoption de ce nouveau modèle de gouvernance : renforcer et rendre plus performant et dynamique un système de formation professionnelle, en se basant sur l'autonomie des principaux intervenants, du niveau local au niveau central, et dans une dynamique partenariale public-privé de type concertatif, à tous les niveaux, afin de répondre aux besoins de l'économie béninoise.

Ce plan de communication est donc un outil d'appui à l'implantation progressive du modèle de gouvernance, une forme de guide d'orientation avec la proposition d'un mécanisme, ou dispositif, régulier de communication à utiliser pour promouvoir l'ensemble des réformes de l'EFTP au Bénin

3 Cartographie des parties prenantes

Comme pour toute stratégie ou tout plan de communication-diffusion, le ciblage initial est fondamental afin de s'assurer de n'oublier aucun segment du système d'EFTP, mais aussi pour catégoriser les acteurs, définir des cibles prioritaires et d'autre secondaires, notamment afin de prioriser les actions dans cette démarche itérative et progressive qui caractérise l'implantation future du modèle de gouvernance de l'EFTP.

La cartographie des parties prenantes a donc d'abord défini quatre secteurs d'acteurs au sein desquels plusieurs groupes sont actifs dans la gouvernance de l'EFTP, à différents niveaux, dans des rôles et responsabilités spécifiques. Les quatre secteurs retenus sont :

- Le secteur public institutionnel, central et déconcentré
- Le secteur privé des acteurs économiques, formels comme informels
- Le secteur des organisations de la société civile
- Le secteur des acteurs institutionnels externes

Au cours de l'atelier de co-construction des 21 et 22 novembre, l'ensemble des participants (voir liste en annexe) s'est attaché à identifier toutes les parties prenantes groupe par groupe au sein de chaque secteur, en identifiant également au sein des institutions et organismes les subdivisions et acteurs les plus concernés par le modèle de gouvernance afin que le ciblage soit le plus précis possible. Ainsi, connaître le rôle de toutes ces parties prenantes dans la mise en œuvre du modèle de gouvernance de l'EFTP et distinguer les acteurs opérationnels et les acteurs non-opérationnels a permis de faciliter l'identification des cibles prioritaires et secondaires du plan de communication.

3.1 Les parties prenantes du secteur public

☞ **En vert, les cibles prioritaires / En bleu, les cibles secondaires**

3.1.1 Les institutions nationales de gouvernance de l'EFTP et leurs services :

	MESTFP	MESRS	Présidence
Principaux organes centraux de pilotage de l'EFTP	Secrétariat Général DESTFP IGPM	DGES	ADET
Principaux organismes sous tutelle en charge de l'EFTP	CNCP-EFTP INIFRCF FODEFCA EFPEEN	ENSET CUEP UNA	ACISE

3.1.2 Autres départements et organismes centraux concernés par l'EFTP

Principaux ministères transversaux	MEF, MDC
Principaux ministères sectoriels	MPMEPE, MAEP, MCVT, MS, MTCA, MND, MIC, MEEM
Principales agences sectorielles	ADPME, ANPE, ASIN, ADSC, ANPT, ANPS

3.1.3 Les « régulateurs » / législateurs :

Conseil national de l'éducation (CNE)
Commission permanente de l'Assemblée nationale de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires Sociales
Réseau des parlementaires béninois en charge de l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi

3.1.4 Les acteurs décentralisés / acteurs locaux :

Les Directions départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle (DDESTFP)
Les collectivités locales : élus et directions/services techniques
Association nationale des communes du Bénin

3.1.5 Les établissements publics d'EFTP

Sous tutelle du MESTFP :	Sous tutelle du MESRS :
Lycées techniques professionnels (LTP)	Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP)
Lycées techniques agricoles (LTA)	EPAC,
Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA)	INMES
Les Ecoles des Métiers (EM)	
Ecole de Formation des Métiers de la Santé (EFMS)	

3.1.6 Les Sociétés d'Etat et Fonds sectoriels :

Sociétés d'Etat	SONAMA, CEB, SONEB, SRTB (<i>Centre des métiers audiovisuels</i>)
Fonds sectoriels	FDA, FNDA, FNM,

3.2 Les parties prenantes du secteur privé

3.2.1 Les organisations patronales

• Conseil National du Patronat (CNP)
• Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (Coneb)
• Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB)
• Confédérations nationales des artisans

3.2.2 Les chambres consulaires :

• Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin)
• Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
• Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA)
• Les délégations et antennes départementales des chambres consulaires

3.2.3 Les associations professionnelles sectorielles

• Organisations interprofessionnelles de l'agriculture et organisations de producteurs
• Collectifs d'artisans au niveau communal / départemental
• Unions de branches d'activités artisanales (local), Fédérations de branches
• OGAP = Organismes, Groupements, Associations professionnelles affiliées à la CCI

3.2.4 Les entreprises formelles et informelles

• Petites et moyennes entreprises (PME) & Grandes entreprises du secteur formel
• Entreprises artisanales, familiales, paysannes du secteur informel

3.3 Les parties prenantes de la société civile

• Les associations de parents d'élèves / Fédération nationale des associations de parents d'élèves
• Associations de parents d'apprentis
• ONG de mise en œuvre des programmes d'EFTP
• Association nationale des handicapés,
• Associations de réfugiés
• Syndicats: organisations paysannes, syndicats enseignement, syndicats artisanaux

3.4 Les parties prenantes institutionnelles externes (PTF)

3.4.1 Agences bilatérales et multilatérales de coopération techniques et financières :

Groupe technique des PTF	Groupe technique sur l'éducation (GTE) Sous-Groupe Technique sur l'EFTP
Principaux PTF bilatéraux :	AFD France, AMC Canada, DDC Suisse, Enabel & Apefe, Belgique GIZ & KFW Allemagne, LuxDev Luxembourg, Pays-Bas Coopérations décentralisées (UWZ, All)
Principaux PTF multilatéraux :	Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale (BM), BOAD, Fonds OPEP, CCR-UEMOA, CEDEAO, IFEF UE UEMOA (Profor), UNESCO,

3.4.2 Coordination des programmes de soutien financier et technique à l'EFTP au Bénin

• Promotion de la Formation Professionnelle au Bénin (ProFoP) - GIZ
• Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) – BM
• Projet d'appui à la Formation Agricole et Rurale (ProFAR 1, 2, 3) – AFD
• Projet de développement de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle (DEFI-PRO), AFD .
• Programme de construction de l'École des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (EMTHR) – LuxDev
• Mise en place d'un mécanisme de financement, KFW
• Programme Formation professionnelle et Renforcement de Capacités pour l'Emploi (FORCE) - DDC
• Projet d'appui au Développement des Compétences et de l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCEP) – BAD
• Programme « Ma formation, Mon métier, Mon avenir (3M) » - AMC/Canada
• Projet d'Inclusion des Jeunes (PRODIJ) BM/ANPE/MPMEPE
• Programme régional de formation professionnelle (PROFOR) UEMOA
• Soutenir l'Entreprise 1 et 2 (Union Européenne / Eurocham)

Cette cartographie n'est nullement complète, ni définitive, et le groupe en charge de piloter ce Plan de communication devra avoir le souci constant de la mettre à jour.

4 Elaboration des messages clés

L'élaboration des messages-clés, c'est-à-dire des messages cohérents, clairs et adaptés aux différentes cibles, permet de définir l'orientation des différents formats de communication envisagés afin d'assurer la diffusion et la promotion du modèle de gouvernance. Pour chaque activité, chaque produit de communication, chaque initiative de promotion/sensibilisation, il est fondamental de bien cerner le(s) message(s) essentiel(s) que l'on cherche à faire comprendre aux acteurs ciblés. L'élaboration de ces messages-clés repose sur une identification des points forts du modèle de gouvernance qui seront ainsi promus et expliqués à toutes les parties prenantes.

Il convient ensuite de définir les avantages pour chaque groupe cible, ce que les points forts du modèle leur apporteront concrètement. A partir de cela, il sera possible de rédiger des messages spécifiques pour chaque groupe en mettant l'accent sur les bénéfices du modèle pour eux.

Il est important de noter que la plupart des parties prenantes du système de l'EFTP ont largement été sensibilisées et informées des objectifs fondamentaux de la réforme voulue par le gouvernement depuis l'adoption de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP) en 2020. De ce fait, les messages du Plan de communication de la mise en œuvre du modèle de gouvernance ne doivent pas répéter les grandes orientations de cette stratégie, mais clairement indiquer des éléments concrets de changement et de progrès anticipés. L'implantation du modèle de gouvernance doit être avant tout présenté comme l'opérationnalisation, la concrétisation, de toutes les mutations et progressions contenues dans la stratégie nationale et la loi-cadre de janvier 2022.

Sans être exhaustifs, les participants de l'atelier de co-construction ont ainsi formulé une première série de message-clés destinés aux principaux groupes de parties prenantes, les cibles prioritaires, en s'attachant à montrer les avantages attendus pour chacun.

4.1 A l'attention des principaux organes centraux du pilotage du système de l'EFTP (ministères, agences, organismes sous tutelle) dans le secteur public :

Points forts du modèle <i>Avantages pour les différents groupes</i>	Messages ciblés <i>Bénéfices à tirer du modèle de gouvernance</i>
L'offre de formation professionnelle et technique du Bénin est de plus en plus performante car réactive face aux évolutions de l'économie	En intégrant le secteur privé dans le développement de l'EFTP, il devient plus facile de réagir aux changements technologiques, aux nouvelles méthodes de travail, et aux besoins émergents de l'industrie. Cela garantit que les programmes de formation sont à jour et en phase avec les dernières innovations
Chaque organisme est appelé à jouer un plus grand rôle dans le système, avec de nouvelles interactions basées sur la concertation réelle avec les autres acteurs	Les rôles et responsabilités de chaque organisme sous tutelle seront précisés et clarifiés par une série de textes régissant les cadres de concertations et autres éléments de la gouvernance partenariale concertative
Le modèle donne plus de visibilité aux établissements ce qui inclue plus de responsabilités à leurs personnels	Le renforcement des compétences des personnels, gestionnaires comme pédagogiques, et le renforcement des capacités des établissements de formation sera portée par les différents organismes de formation du système (INFIRCF, ENSET, EFPEEN ...)
Le modèle apporte une augmentation des ressources financières et matérielles au profit des établissements de formation grâce aux PPP	L'adoption du modèle de gouvernance autonome des établissements d'EFTP permettra de dynamiser la mobilisation de ressources financières et matérielles par des accords de partenariats avec les acteurs économiques correspondant à leurs filières de formation

4.2 A l'attention des acteurs décentralisés, des acteurs locaux dans les territoires :

Points forts du modèle <i>Avantages pour les différents groupes</i>	Messages ciblés <i>Bénéfices à tirer du modèle de gouvernance</i>
La décentralisation du modèle amène plus de flexibilité dans la gestion du système	La relation renforcée entre EFP et Directions départementales autour des projets d'établissements permettra plus de dynamisme des différents services
La gouvernance partenariale concertative décentralisée permet d'articuler l'EFTP avec les perspectives de développement économique des territoires	L'implication des organisations professionnelles dans les CLAPE aux côtés des élus locaux permettra de formuler des orientations claires sur les besoins en compétences spécifiques pour les industries locales ou régionales. Les entreprises participent ainsi à la définition des priorités territoriales de formation.
Le modèle apporte une augmentation des ressources financières et matérielles au profit des établissements de formation grâce aux PPP	Les entreprises peuvent cofinancer des programmes de formation, fournir des équipements modernes ou encore financer la mise à jour des infrastructures des établissements d'EFTP

4.3 A l'attention des acteurs économiques du secteur privé :

Points forts du modèle <i>Avantages pour les différents groupes</i>	Messages ciblés <i>Bénéfices à tirer du modèle de gouvernance</i>
Adéquation des compétences aux besoins du marché du travail par l'élaboration concertée des programmes de formation	En participant à l'élaboration des stratégies nationales, sectorielles et territoriales, les entreprises s'assurent que les programmes de formation sont adaptés aux besoins économiques actuels et futurs. Cela permet de former une main-d'œuvre immédiatement opérationnelle.
La gouvernance partenariale public-privé de type concertatif sera au centre du dispositif d'EFTP à tous les niveaux, en combinant approche sectorielle et approche territoriale	Des établissements de formation autonomes, soucieux de développer leurs partenariats avec les entreprises des filières qu'ils couvrent, réclameront plus d'organisation de la part de ces acteurs privés qui auront tout à gagner de mieux structurer leur implication dans le système de formation.
Innovation et réactivité du système de formation face aux évolutions des secteurs économiques	Les établissements de formation professionnelle (EFP), avec leur projet d'établissements, développeront des offres de

	formation courte adaptées aux attentes des secteurs économiques pour le renforcement de leurs employés.
La meilleure connaissance mutuelle des acteurs privés et publics induites par la gouvernance partenariale entraîne une plus grande confiance	Au fil des collaborations et concertations pour la gestion du système de formation, les entreprises vont développer une plus grande confiance envers les établissements de formation, ce qui rendra plus pérenne leur implication
Amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes béninois	En accueillant des apprentis et en formant des jeunes en alternance ou en formation duale, les entreprises peuvent évaluer et intégrer de futurs collaborateurs directement au sein de leur structure. A terme, elles réduisent ainsi les coûts de recrutement, d'intégration et de formation post-recrutement
L'application du modèle de gouvernance basé sur les PPP permet le renforcement de la compétitivité économique du Bénin	En participant à la définition des programmes de formation et en prenant en charge les apprentis, les entreprises peuvent adapter les compétences acquises par les jeunes à leurs besoins internes, y compris des savoir-faire techniques particuliers.
L'engagement des entreprises dans la gouvernance des EFP avec des accords de partenariats apportent une flexibilité dans la gestion de leurs ressources humaines.	Les apprentis et alternants peuvent être intégrés dans les périodes de pic d'activité ou dans des projets spécifiques, sans que l'entreprise ait à embaucher du personnel supplémentaire. Cette flexibilité est particulièrement précieuse dans les secteurs saisonniers ou à forte variabilité de la demande

4.4 A l'attention des apprenants et des parents d'élèves :

Points forts du modèle <i>Avantages pour les différents groupes</i>	Messages ciblés <i>Bénéfices à tirer du modèle de gouvernance</i>
L'autonomie des établissements et la plus grande responsabilité des personnels permettent de développer l'autonomie des jeunes	Les formations de plus en plus basées sur les apprentissages en entreprise ou l'entrepreneuriat et les compétences directement formulées par les acteurs économiques, permettront aux apprenants de développer leur propre autonomie et mieux se préparer à la vie active.
Amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes Béninois	Dans le cadre des partenariats renforcés entre EFP et entreprises, les apprenants contribuent plus et mieux aux activités de production et donc à la prospérité, ils apportent une réelle valeur à l'entreprise. Ces expériences les préparent mieux à intégrer le marché du travail

en réduisant la transition entre la formation et l'emploi

Cette liste de messages-clés n'est nullement exhaustive et doit être utilisée comme un guide pour préparer les actions concrètes. Elle sera ainsi complétée au fur et à mesure que le plan de communication/sensibilisation du modèle est déroulé.

Pour chaque activité de communication/sensibilisation planifiée, il convient d'abord de bien formuler le message en étant le plus précis et concret sur les bénéfices à tirer de l'adhésion au nouveau modèle de gouvernance pour chaque groupe de parties prenantes ciblé.

5 Canaux, moyens, outils et produits de communication

Ce Plan de communication, tel qu'il a été indiqué plus haut dans les objectifs, ne constitue pas une opération de marketing institutionnel cherchant uniquement à visibiliser une action publique. Il s'agit d'une activité multiforme articulée autour des objectifs suivants : **diffuser, sensibiliser, mobiliser, faire comprendre, susciter l'adhésion et accompagner l'appropriation.**

De fait, les principaux acteurs de mise en œuvre de ce Plan sont les principaux groupes de parties prenantes de la nouvelle gouvernance de l'EFTP au Bénin. Et donc une grande partie de la communication de ce modèle devra se faire à travers les canaux habituels de communication, de partage d'informations, de concertation et de diffusion d'outils de ces acteurs-clés de l'EFTP.

5.1 Principaux canaux de communication et partage d'information des parties prenantes

Il s'agit ici d'identifier les principaux mécanismes habituels et réguliers existant au sein des multiples organismes, institutions, structures parties prenantes qui constituent des canaux et/ou des opportunités pertinentes de diffusion l'information au sujet du nouveau modèle de gouvernance.

Les institutions nationales de gouvernance de l'EFTP et leurs services	Les CODIR (Comité Directeur) des Ministères sont des sessions régulières qui réunissent tous les responsables de services
	Pour le MESTFP, les canaux d'interactions entre le SG et les DDESTFP est un moyen essentiel
	Réunions régulières d'équipe des services centraux et des organismes sous tutelle
	Assemblées de l'Association nationale des communes du Bénin

Les acteurs décentralisés / acteurs locaux	Sessions des associations de développement communal
	Sessions des Conseils communaux (quartiers, arrondissements)
	Sessions de formation / information / sensibilisation des chefs d'établissement organisées par les DDESTFP
	Sessions des Commissions Locales d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement (CLAPE)
Les « régulateurs » / législateurs	Sessions du Conseil national de l'éducation (CNE)
	Réunions de la Commission permanente de l'Assemblée nationale de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires Sociales
Les établissements publics d'EFTP	Conseils d'établissement
	Conseils des professeurs
	Instances de gestion
Les organisations patronales	La diffusion aux membres par courrier depuis la coordination
	Assemblée générale ordinaire annuelle des organisations faîtières
	Réunions/conférences thématiques sur des sujets capitaux qui intéressent le patronat (CNP)
	Réseau des entreprises partenaires des EFP mis en place par le CNCP
Les chambres consulaires	Assemblées générales nationales des élus consulaires
	Assemblées des Chambres départementales d'agriculture
	Groupes relais au niveau villageois (5 élus / localité) en interaction avec les chambres départementales
Associations de parents d'élèves / d'apprentis	Assemblée Générale de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves
	Sessions des Commissions Locales d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement (CLAPE)
	Sessions des Conseils communaux (quartiers, arrondissements)
Agences bilatérales et multilatérales de coopération techniques et financières	Réunions mensuelles des groupes techniques = GTE / SGEFTP
	Rencontres régulières avec le gouvernement du Bénin

L'ensemble des parties prenantes s'accordent à considérer leurs propres canaux de communication comme la première ressource à utiliser pour promouvoir le modèle de gouvernance et informer les acteurs de l'EFTP.

5.2 Moyens et outils de communication mobilisables

Toutes les principales parties prenantes du modèle de gouvernance de l'EFTP n'ont pas un service de communication en interne, mais toutes disposent, néanmoins, de certains moyens et outils qui pourront être utilisés pour dérouler ce Plan de communication.

5.2.1 Le web

La plupart des institutions placées au cœur du système de l'EFTP disposent d'un site web institutionnel, mais la situation est très inégale selon les cas, avec bien souvent un gros déficit de contenus et également des problèmes de mise à jour.

C'est le cas pour les deux principales institutions nationales en charge de l'EFTP, l'ADET et le MESTFP, dont les sites web ne paraissent pas aujourd'hui en mesure d'héberger un service digital moderne de promotion du nouveau modèle de gouvernance. Le CNCP-EFTP qui, étant donné sa nature, pourrait offrir un cadre idoine pour cela ne dispose ni de site web, ni de service de communication.

Les grandes organisations du secteur privé disposent de leurs sites institutionnels, fournissant de nombreuses informations à leurs membres et au public. Ces sites web ne disposent a priori pas d'espace restreint pour proposer des outils collaboratifs en ligne à leurs membres.

Un certain nombre d'établissements de formation professionnelle ont également développé leur site web, important pour promouvoir leur offre de formation et leurs modalités d'accès, mais la régularité de la maintenance et de la mise à jour reste une préoccupation pour nombre de chefs d'établissements.

Le rapide état des lieux de la situation web du secteur de l'EFTP montre que si l'ensemble des sites institutionnels sera mobilisé pour relayer les activités de diffusion et promotion du modèle, **une réelle stratégie web de soutien à sa mise en œuvre est à concevoir de manière spécifique.**

5.2.2 Les réseaux sociaux

Le phénomène massif du développement des réseaux sociaux et de leur usage dans la sphère professionnelle, observé partout ces dernières années, touche également le secteur de l'EFTP au Bénin. Il convient donc de réfléchir à comment les utiliser au mieux pour soutenir le Plan de communication et la mise en œuvre du modèle de gouvernance.

- ⇒ **Le réseau WhatsApp** est particulièrement utilisé par l'ensemble des acteurs, du public comme du privé, nationaux comme locaux, avec la création de groupes et foras d'échanges entre acteurs similaires. Un rapide recensement a permis par exemple de lister les groupes WhatsApp suivants :
- Groupe(s) des chefs d'établissements de formation professionnelle avec 4 points focaux qui relaient les informations venues du MESTFP ;
 - Réseau des directions départementales (DDESFTP) ;

- Divers groupes (sectoriels, zonaux ...) au sein des organisations patronales ;
- Groupes et fora des membres des chambres consulaires, du national au local ;
- Groupes des parents d'élèves, en lien avec un EFP.

Moyen de partager instantanément de l'information sous forme de messages, ce réseau est également de plus en plus utilisé pour partager des documents. A ce titre, l'ensemble de ces groupes sont un relai important dans le cadre des activités du Plan de communication.

Très pratique en contexte de faible (ou d'absence de) connectivité wifi, grâce aux données mobiles, généralisé à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, le réseau WhatsApp demeure cependant un outil de la communication éphémère et doit donc être utilisé stratégiquement à bon escient.

- ⇒ **Facebook, LinkedIn et X** : certaines institutions disposent de leur compte X (ex-Twitter) et/ou de leur page Facebook ou LinkedIn officiels, souvent plus à jour et dynamiques que leurs sites web institutionnels en raison de la facilité d'alimentation par un gestionnaire de compte (voire un community manager). De ce fait, toutes les parties prenantes seront appelées à utiliser ces outils pour contribuer aux activités de sensibilisation.

En fonction des capacités de l'unité de coordination de la mise en œuvre de ce Plan, des campagnes ciblées autour de mots-symboles (hashtag) lors des temps forts de la mise en œuvre de ce plan de communication pourront être organisées, même si le grand public n'en n'est pas la cible prioritaire.

5.2.3 Les plateformes digitales :

Véritables outils modernes à l'ère de la dématérialisation des actes administratifs de la vie quotidienne et de la digitalisation de nombreux services, ces plateformes existent dans le système de l'EFTP ou chez certains des groupes d'acteurs-clés. Néanmoins aucune d'entre elles ne semble, à ce jour, suffisamment développée et/ou fonctionnelle pour rassembler l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre du modèle de gouvernance.

Il convient cependant de réfléchir aux moyens d'utiliser ces plateformes dans la réalisation de ce plan de communication. Citons à titre d'exemple :

- ❖ **EducMaster** (<https://educmaster.bj/>) : Plateforme de Gestion du Système Educatif au Bénin qui concerne tous les élèves scolarisés, elle demeure à l'heure actuelle dominée par le poids important du secondaire général mais concerne aussi l'EFTP. Développée depuis plusieurs années pour le compte du MESTFP, cette plateforme rassemble beaucoup de données collectées via un espace restreint alimenté depuis comptes d'accès privés. Sa circulation reste relativement peu fluide, mais elle constitue la plateforme en activité la plus importante.

- ❖ **SigFop** (<http://app.sigfop.org>): pas encore en ligne officiellement, cette plateforme d'information et de gestion spécifiquement dédiée à la Formation professionnelle en cours de développement, sur un financement de la Banque mondiale administré par le FODEFCA. Le projet de développement est logé à la DSI du MESTFP. Elle pourrait constituer un outil intéressant pour la mise en œuvre du plan de communication et du modèle de gouvernance.
- ❖ **Inserjeune** : Initiative de la Francophonie implantée dans les pays africains par l'IFEF, cet outil numérique de suivi de l'insertion des jeunes sortants de l'EFTP est expérimenté dans une dizaine d'établissements pilotes au Bénin.
- ❖ **Plateformes des chambres consulaires également à considérer :**
 - La Plateforme de gestion relation client (GRC) de la CCIB ;
 - Le Call Center de la CNA en cours de développement.

NB : A noter que d'autres projets de plateformes pour l'EFTP au Bénin sont actuellement prévus, tel que la Plateforme nationale de gestion des ressources de formation professionnelle dans le cadre du PROFOR de l'UEMOA, ou la plateforme du Mécanisme d'Information et d'Orientation Professionnelle (MIOP), un autre élément de la réforme de l'EFTP au Bénin en cours de développement.

5.2.4 Les médias

S'il convient de rappeler que communiquer sur la mise en œuvre du modèle de gouvernance ne vise pas le grand public en premier lieu mais les parties prenantes de l'EFTP, les médias peuvent constituer un important moyen de communication pour soutenir certains aspects.

Dans le contexte médiatique béninois, deux pistes principales semblent se dégager d'un point de vue médiatique :

- ⇒ L'utilisation des TV nationales pour notamment informer sur l'adoption de ce nouveau modèle de gouvernance, de son importance et de l'impact attendu pour le développement du pays. Une ou plusieurs émissions de grande écoute nationale, notamment au moment de lancer la mise en œuvre du modèle, peuvent servir de référence à l'ensemble des acteurs au moment où ceux-ci veulent organiser des activités plus spécifiques. La mise en ligne en format vidéo embarqué de ces émissions, sur les sites web des acteurs du modèle de gouvernance, permettrait, à cet effet, de rendre plus durable l'utilité et l'impact de telles émissions ;
- ⇒ Les chambres consulaires, notamment CMA et CNA, travaillent avec un réseau de radios communautaires, autour d'émissions spécialement dédiées aux artisans ou aux producteurs, qui peuvent constituer d'excellent moyen de

sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques locaux à proximité des établissements de formation dans les territoires.

5.2.5 Les évènements spécifiques

La plupart des parties prenantes impliqués dans la co-construction de ce Plan de communication ont rappelé l'importance de pouvoir discuter du modèle de gouvernance avec les acteurs concernés, en privilégiant dès que possible les échanges directs, afin de permettre une compréhension plus profonde des différents changements induits. Pour cela, il conviendra de saisir l'opportunité offerte par une série de temps-forts dédiés à la formation professionnelle, du niveau national au niveau local, afin de discuter et promouvoir les avancées que le nouveau modèle de gouvernance doit apporter.

Au niveau national, l'organisation de la première édition de la **Semaine nationale de l'EFTP** en décembre 2024, pendant 5 journées entières, offre une opportunité de présenter, discuter, expliquer les tenants et aboutissants du modèle à travers différents panels thématiques. Les éditions suivantes devront être mises à profit pour relater les avancées réalisées, présenter les expérimentations déjà abouties et les leçons que l'on peut en tirer. Ce rendez-vous d'ampleur nationale, s'il s'avère pertinent pour le Bénin, peut ainsi être stratégiquement utilisé chaque année comme une opportunité de mettre la lumière sur l'opérationnalisation de la réforme de l'EFTP et de son modèle de gouvernance.

Il est prévu à partir de 2025 d'organiser, sur ce modèle, des **semaines départementales de l'EFTP** afin de promouvoir la formation professionnelle dans les territoires. De telles opportunités sont à exploiter pour communiquer sur le modèle de gouvernance en privilégiant sa présentation et son explication par des acteurs locaux, publics et privés, déjà impliqués dans les départements du Bénin. L'expérience vécue pourra ainsi être mise en valeur et contribuer à embarquer encore plus d'acteurs dans le modèle de gouvernance partenariale concertative.

Les changements importants que l'adoption de ce modèle de gouvernance va apporter devrait logiquement se percevoir, d'abord, au niveau des établissements engagés dans le processus d'autonomie contrôlée, puis dans le dynamisme des secteurs économiques bénéficiaires d'une nouvelle génération de jeunes Béninois mieux formés. C'est pour cela qu'au niveau des établissements de formation deux évènements spéciaux, mais récurrents, semblent constituer de réelles opportunités de renforcer la sensibilisation et la compréhension du modèle :

- ⇒ les « **Journées pédagogiques** » organisées chaque année dans les établissements avec l'IGPM, où, avec l'approbation des inspecteurs, il devrait être possible de discuter différents points techniques pointus relatifs à la bonne application du modèle de gouvernance ;
- ⇒ les « **Journées portes ouvertes** » organisées par certains EFP afin de présenter aux parents d'élèves et aux jeunes Béninois, dans le détail, leur offre

et leurs modalités de formation renouvelées induites par l'adoption du projet d'établissement et le renforcement de la formation avec les entreprises.

Enfin, dans la logique de la forte décentralisation, ou territorialisation, de l'EFTP tel que proposée dans le nouveau modèle de gouvernance, certains acteurs préconisent également de cibler les grands événements de rencontre et de partage que constituent les grandes **Fêtes identitaires** organisées par de multiples communautés culturelles à travers le Bénin. Il sera nécessaire de bien réfléchir en amont avec les organisateurs sur comment introduire de façon pertinente les questions de formation professionnelle au programme de ces fêtes.

5.3 Produits/supports de communication à construire pour les activités du Plan

Si les acteurs-clés de ce Plan de communication sont les principaux groupes des parties prenantes de l'EFTP, il est néanmoins nécessaire de faire intervenir les experts en communication afin d'élaborer toutes une série de produits et supports, de multiples formes, qui seront utilisés dans les différentes activités prévues.

Ainsi, il est envisagé qu'il soit fait appel à des expertises professionnelles en communication extérieures qui travailleraient sous la supervision, et selon la commande et les procédures, des responsables de la mise en œuvre du Plan de communication.

Afin de développer le chantier des produits et supports de communication, voici les principaux éléments envisagés :

- ❖ **Un portail web de la formation professionnelle au Bénin** qui rassemble toutes les parties prenantes et qui concentrera, pour les rendre accessible à tout moment, l'ensemble des supports et produits de communication dans leur version numérique.
Réclamé par tous les acteurs-clés, il s'agit d'un portail technique, pas d'un site web institutionnel d'une institution particulière, qui référencera également toutes les ressources web existantes pertinentes sur l'EFTP au Bénin.
La conception de l'architecture et des rubriques, ainsi que la production des contenus, incomberont à un groupe de travail du comité des parties prenantes qui établira le cahier des charges à l'attention de la DSI ou de l'agence web qui sera identifiée pour effectuer le développement.
- ❖ **Une série de supports visuels de type posters, bannières et kakémonos** (enrouleurs/roll-up), à diffuser massivement auprès de tous les services publics (directions centrales, organismes sous tutelle, directions départementales ...) et les organisations du secteur privé (sièges nationaux et antennes départementales). Il s'agit de permettre à chaque partie prenante de disposer de ce matériel visuel quand il est impliqué dans l'organisation d'une activité de

communication sur le modèle de gouvernance (ateliers, sessions de travail internes, conférences, stands d'exposition, journées portes ouvertes, plateau de télévision ...). Le travail avec les experts en communication devrait permettre d'illustrer de la façon graphique la plus parlante les principaux messages-clés liés au modèle de gouvernance.

- ❖ **Des présentations power point institutionnelles du modèle de gouvernance** pour faciliter et soutenir la présentation orale, lors de tout type de session de concertation collective, par un des membres des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du modèle.

A concevoir de façon attractive, imagée et claire, mais complète, sur les principaux aspects, enjeux, avantages et défis, ce support power point partagé permettra de multiplier les opportunités de présentation directe du modèle et garantira un support de qualité pour tout intervenant. L'utilisation d'un tel support commun à tous permettra aussi d'assurer une certaine harmonisation et homogénéité dans la façon dont le modèle est présenté et expliqué à travers tout le pays et tous les secteurs. Il est envisageable de produire deux ou trois versions, de longueur et de détails variables, afin de correspondre aux multiples formats de sessions publiques d'échanges et de partage.

- ❖ **Des manuels et guides pratiques** adaptés à chaque groupe pour permettre aux acteurs de disposer d'outils simples de référence, consultables à tout moment, afin de s'engager au mieux dans la bonne application du modèle de gouvernance. Ces manuels et guides seront de formats et tailles variables en fonction des contenus et des cibles, et ils feront l'objet d'un travail de mise en forme professionnel (mise en page, illustrations, maquettisme) afin d'être attractifs. Ils seront diffusés en version imprimée et seront disponibles sur le portail en version numérique.

Certains de ces manuels et guides pourront prendre la forme d'une « boîte à outils » en étant composés de différentes brochures et fiches, comme le Manuel des procédures pour les établissements d'EFTP, ou chacun des 15 processus envisagés pourra constituer une brochure avec à l'intérieur, chaque procédure présentée graphiquement en une fiche pratique d'une page.

- ❖ **Des tutoriels vidéo enregistrés**, accessibles et téléchargeables sur le portail web, qui expliquent les grandes caractéristiques du modèle de gouvernance et comment le mettre en œuvre dans la réalité des secteurs et territoires concernés. Ces tutoriels gagneraient à mettre en scène des acteurs issus des groupes de parties prenantes et devraient permettre aussi de faire des versions en différentes langues nationales. La conception et la réalisation technique de ces tutoriels devraient se faire avec l'aide d'experts en communication audiovisuelle afin d'avoir le format le plus attractif. Téléchargeables ou diffusables par lien web (via email ou WhatsApp), ces tutoriels pourraient ainsi toucher des publics d'acteurs locaux fort éloignés.

- ❖ **Des reportages sur les expérimentations des nouvelles formes de gouvernance.** Selon les contextes et les possibilités des acteurs concernés, ce travail de documentation des expériences vécues pourra être réalisé sous forme de capsules vidéo et/ou d'articles web ou de journaux.

L'important sera de présenter cela de façon très visible sur le portail web de la formation professionnelle à travers une rubrique dédiée et des mises en valeur en page d'accueil. Les parties prenantes disposeront ainsi, progressivement et au fil de l'avancée de l'implantation du nouveau modèle de gouvernance, de nouveaux contenus de communication qu'ils pourront à leur tour utiliser quand cela leur paraîtra pertinent.

Cette première liste de produits et supports de communication, communs et transversaux, pour soutenir la mise en œuvre du modèle n'est pas limitative et le travail collectif, dans la logique partenariale, devrait permettre d'imaginer de nouveaux supports, surtout localement, en fonction des contextes et des secteurs spécifiques.

6 Mise en œuvre du plan et durabilité

La mise en œuvre de ce Plan de communication est intrinsèquement liée au démarrage de l'implantation du nouveau modèle de gouvernance qui dépend de certaines étapes préalables dont il n'est pas possible, à cette date, d'estimer la durée. C'est la raison pour laquelle ce document constitue essentiellement un guide d'orientation pour pouvoir engager les activités de communication et de sensibilisation dès que le processus de mise en œuvre du modèle sera lancé. C'est un outil d'accompagnement des acteurs dans l'implantation des nouvelles modalités de gérer l'EFTP au Bénin, des logiques partenariales concertatives et de l'autonomie encadrée des établissements de formation professionnelle.

Il conviendra de préciser le calendrier, les modalités d'organisation et les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action annuel qui sera aussi budgétisé.

6.1 Les acteurs de mise en œuvre : le Comité des parties prenantes

Le document du modèle de gouvernance de l'EFTP (livrable 3) le rappelle avec beaucoup de clarté, l'adoption et surtout l'opérationnalisation de toutes les facettes de la gouvernance partenariale concertative dépend de l'engagement plein et entier de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi il a été jugé particulièrement opportun de **faire de la mise en œuvre de ce Plan de communication une opportunité d'expérimenter cette gouvernance partenariale en mettant sur pied le Comité des parties prenantes (CPP)** qui sera chargé de piloter et dérouler ce plan.

Le CPP n'est pas une nouvelle structure, mais un groupe de travail avec une mission précise. C'est pourquoi la composition suggérée cherche à assurer la présence de

cadres techniques maîtrisant le rôle de leur institution/organisation dans l'implantation du modèle de gouvernance pour pouvoir contribuer activement à la mise en œuvre du Plan de communication. Pour assurer sa pérennité et son efficacité, le profil de chaque représentant désigné doit être conforme aux missions de travail du CPP.

6.1.1 Modalités de travail, rôles et responsabilités :

Le CPP a pour première tâche d'organiser la planification annuelle des activités du Plan de communication en articulant toutes les initiatives des différentes parties prenantes. De fait, chaque membre du CPP s'assurera de préparer en amont les éléments de son institution/organisation relatifs aux activités du plan de communication. Le CPP aura pour principal rôle :

- ☞ d'organiser les chantiers sur tous les éléments communs et transversaux du Plan de communication, en particulier l'élaboration de tous les supports et outils de communication présentés plus haut et le projet de portail web central fédérateur.
- ☞ de soutenir la préparation en substance (choix des messages et des produits) et méthode (choix des supports et formats) des événements et sessions de présentation et de partage que les parties prenantes choisiront d'organiser et/ou utiliser pour communiquer sur le modèle de gouvernance de l'EFTP
- ☞ d'organiser la documentation, promotion, publication des principales expérimentations de la mise en œuvre du modèle au fil de son implantation dans le pays

Quand il construit et définit les différents chantiers liés au Plan de communication, le CPP s'attachera à identifier les acteurs et professionnels requis pour réaliser chacun d'entre eux, estimer les moyens techniques et financiers nécessaires. Dans certains cas il sera proposé de faire appel à des intervenants extérieurs, dans d'autres cas, le CPP pourra organiser un groupe de travail restreint en son sein avec certains de ses membres (volontaires).

Pour réaliser tout cela, le CPP déterminera, au cours de sa première session de travail, les modalités d'animation les plus pertinentes pour bien fonctionner (choix des animateurs), la périodicité nécessaire de ses sessions de travail, les différents formats possibles de réunions, et les modes de collaboration entre membres entre deux sessions collectives.

Le travail et les activités du CPP s'étaleront dans la durée car le processus de mise en œuvre du modèle de gouvernance sera, rappelons-le, progressif, itératif, réaliste et prudent. Le CPP sera donc appelé à faire évoluer ses modes de travail au fur et à mesure que le modèle est implanté. Il pourra également prendre en charge le volet communication/diffusion/sensibilisation de la mise en œuvre d'autres innovations liée à la réforme du système béninois d'EFTP (CNCQ, dispositif assurance-qualité, mécanisme de financement, VAE, MIOP ...etc.).

6.1.2 Composition du Comité des parties prenantes (CPP) :

Le comité des parties prenantes CPP est composé de 18 membres + Coordination ADET

Partie prenante	Profil du participant
ACTEURS SECTEUR PUBLIC	
Niveau central	
ADET (Coordination du CPP)	Cadre désigné par DG Chargé de communication
MESTFP / DESTFP	Expert
MESTFP / IGPM	Inspecteur
MESTPFP / CNCP-EFTP	Conseiller
MESRS	Cadre DGES
Niveau décentralisé	
DDESTFP = 2 représentants du réseau des directions départementales	Chef service ESTFP Littoral Chef service ESTFP Atlantique
ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin)	Chargé de la formation
Niveau établissement	
Lycées techniques professionnels (LTP)	1 représentant
Lycées techniques agricoles (LTA)	1 représentant
Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA)	1 représentant
ACTEURS SECTEUR PRIVE	
Conseil National du Patronat (CNP)	Chargé de la formation
Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB)	Chargé de la formation
Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin)	Chargé de la formation
Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)	Chargé de la formation
Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA)	Chargé de la formation
ACTEURS SOCIETE CIVILE	
Fédération nationale des associations de parents d'élèves	Chargé de la formation
Association nationale des handicapés	Chargé de la formation
ACTEURS INSTITUTIONNELS EXTERNES	
Groupe technique des PTF sur l'éducation	Représentant du chef de file

6.2 Unité de coordination technique et logistique

Pour fonctionner, il est proposé que le CPP soit coordonné par l'ADET qui est actuellement l'instance de coordination des différents chantiers de la réforme de l'EFTP, le gestionnaire du FP2E de la Banque mondiale qui finance la plupart des activités liées à la réforme, et qui se situe à l'interface des différents groupes d'acteurs qui composent le Comité des parties prenantes.

Le rôle de cette unité de coordination sera essentiellement de :

- ☞ Préparer et mobiliser le Comité des parties prenantes et organiser logistiquement et matériellement ses sessions de travail (salle avec moyens techniques, convocations etc. ...).
- ☞ Elaborer l'ordre du jour avec les animateurs désignés du CPP en amont, assurer la diffusion des comptes-rendus de séances et des décisions prises en aval des sessions du CPP.
- ☞ Appuyer/faciliter le financement des différents éléments de déroulement du Plan de communication en utilisant les ressources déjà disponibles, en communiquant avec les PTF pour mobiliser éventuellement les lignes communication de leurs programmes d'appui à l'EFTP du Bénin qui pourraient prendre en charge certaines activités.
- ☞ Contractualiser, selon ses procédures, les expertises externes nécessaires mobilisées pour la mise en œuvre du Plan de communication.

6.3 Premières activités du Comité des parties prenantes

Sans présager de la période à laquelle pourra démarrer la mise en œuvre de ce plan de communication, il convient de définir les grandes lignes des premières activités que le CPP pourra conduire :

- Tenir une première session pour organiser l'animation interne, élaborer une feuille de route du CPP et lister les actions prioritaires.
- Organiser le mécanisme d'établissement et de tenue à jour régulière du calendrier des événements/réunion/sessions de communication/sensibilisation, internes comme externes, organisées par chaque groupe de parties prenantes.
- Coordonner la préparation des activités de lancement du modèle de gouvernance, si cette activité est retenue, et notamment organiser la communication de cet événement avec par exemple la programmation d'un plateau TV avec panel de toutes les principales parties prenantes.
- Elaborer le Plan d'action annuel du CPP en définissant le nombre de chantiers qui nécessitent un budget spécifique, en fixant des responsabilités d'animation des chantiers (y compris pour le suivi des chantiers réalisés par des intervenants externes) et en déterminant les indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer sa bonne réalisation.
- Organiser le soutien aux parties prenantes pour structurer leurs actions de sensibilisation en élaborant les présentations power point à mettre à leur disposition, les éventuels produits visuels, mais aussi en identifiant des « Champion(ne)s du modèle », c'est-à-dire des acteurs maîtrisant particulièrement bien la structure et les logiques du modèle de gouvernance de l'EFTP afin de pouvoir les expliquer à différents publics.
- Initier, s'il est validé, le chantier de conception et d'élaboration du portail web fédérateur de l'EFTP au Bénin avec un groupe de travail spécifique qui produira

une proposition d'architecture, des multiples fonctions, des rubriques et de la nature des contenus afin de concevoir le cahier des charges de ce chantier web.

- Définir une liste de produits visuels de communication pertinents pour soutenir les activités du Plan, prospecter et identifier un prestataire de communication et superviser la bonne réalisation de ces produits, puis leur diffusion aux différentes parties prenantes.

6.4 Pérenniser un mécanisme régulier et durable

L'objectif central de ce Plan de communication insistait sur le nécessaire caractère régulier et permanent de sa mise en œuvre afin d'être constamment au soutien de l'implantation progressive du modèle de gouvernance de l'EFTP.

A ce titre, trois éléments ont été retenus :

- L'organisation et la validation du CPP, des modes de fonctionnement qu'il adoptera et la régularité de ses sessions de travail seront les premiers gages de régularité et de permanence du processus de communication/sensibilisation du modèle.
- S'il sera au départ un groupe technique multipartite et partenarial non institutionnalisé, il est suggéré qu'à terme le CPP puisse devenir un outil permanent du Cadre National de Concertation et de Promotion de l'EFTP (CNCP-EFTP) une fois que celui-ci sera réformé et installé dans ses nouvelles prérogatives et modes d'action, tel que prévu dans le modèle de gouvernance et dans les documents juridiques qui l'accompagne.
- Le rôle des acteurs, collectifs et individuels, de toutes les parties prenantes étant si essentiel et central dans ce Plan de communication, il est suggéré d'initier, en marge du projet de portail web, la réflexion sur l'opportunité de créer un vaste espace d'échange et de partage regroupant tous les acteurs de la gouvernance de l'EFTP, quel que soit leur niveau ou leur secteur. L'idée serait de créer ainsi une communauté de pratique nationale des acteurs de l'EFTP qui pourraient utiliser des outils collaboratifs simples et dédiés de type forum, pour avancer ensemble dans l'implantation de la nouvelle gouvernance de l'EFTP.

7 Annexes

7.1 Annexe 1 : Agenda de l'atelier de co-construction du plan de communication

Processus d'élaboration d'un Plan de communication/sensibilisation du nouveau modèle de gouvernance de l'ETFP au Bénin

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Jeudi 21 et Vendredi 22 novembre 2024

Siège de l'ADET, Cotonou

AGENDA

	Jeudi 21 novembre	Vendredi 22 novembre
09.00-11.00	Session 1 : Introduction et cadrage - Rappel des grandes lignes du nouveau modèle de gouvernance - Enjeux et objectifs du processus d'élaboration du Plan de communication	Session 3 : Elaboration des messages-clés => cibles prioritaires (acteurs opérationnels) => cibles secondaires (acteurs non-opérationnels)
11.00 – 11h30	Pause-café	
11.30-13.00	Session 2 : Cartographie des parties prenantes ⇒ par groupe ⇒ par secteur ⇒ par catégorie individuelle	Session 4 : Canaux, modes, outils et supports ⇒ Canaux internes des parties prenantes ⇒ Produits et supports de communication
13.00-14.00	Pause déjeuner	
14.00-17.00	Session 2 : Cartographie des parties prenantes (suite) ⇒ Catégorisation cibles prioritaires/secondaires ⇒ Acteurs opérationnels / non-opérationnels	Session 5 : Mise en œuvre du Plan : ⇒ Principaux acteurs de mise en œuvre / modalités de travail ⇒ Coordination et pilotage ⇒ Mécanisme régulier de concertation avec toutes les parties prenantes
	Session 3 : Elaboration des messages-clés ⇒ Identifier les points forts du modèle de gouvernance ⇒ Définir les avantages pour chaque groupe cible.	

7.2 Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de co-construction

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Jeudi 21 – Vendredi 22 novembre 2024

LISTE DES PARTICIPANTS

Titre	NOM (majuscules)	Prénom(s)	Organisation / Institution	Fonction occupée
M.	ADJIWANOU	Patrice	Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)	Chef Département Formation
M.	AGOSSOU	Isidore	Lycée Technique Agricole (LTA) Adjahonmè	Chef d'exploitation
M.	AHOYA	Luc Cossi	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)	Chef de service/ Direction Départementale ESTFP Littoral
M.	ALLAGBE	Florentin	Lycée Technique Agricole (LTA) Akodeha.	Proviseur
Mme	AMOUSSOU FELIHO	Irmine	Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB)	Cheffe d'entreprise
M.	ANANI	C. Grégoire	Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (CFPA) de Zè	Directeur
M.	AWOUEKOUM	Marius	Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET)	Chargé d'études
M.	BIO YARA	Jean-Pierre	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)	Conseiller technique
M.	BODJRENOU	Djossè Parfait	Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET)	Responsable Suivi Evaluation (RSE)
M.	CODJO	O. Israël	Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB)	Chargé de programmes

M.	De SOUZA	Ephrem	Lycée Technique Professionnel (LTP) Coulibaly	Proviseur
M.	HOUNKPE	M. Abdou	Lycée Technique ASBA Akassato	Proviseur
M.	HOUNSOUNIOU	Malachie C.	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)	Collaborateur / DESTFP
M.	HOUNTCHENOU	Epiphane	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-BENIN)	Vice-Président Commission Formation
M.	HOUNYEVA	Romulad K.	Lycée Technique Agricole (LTA) Adjahonmè	Intendant
M.	KADIRI BOUKARY	Ousmane	Chambre d'Agriculture du Bénin	Commission formation / Personne ressource
M.	KINMAGBAHO	Oscar	Lycée Technique ASBA Akassato	Intendant
M.	KOSSOKO	Oscar M. L.	Lycée Technique Agricole (LTA) Adjahonmè	Proviseur
M.	KOTCHOFA	K. Richard	Lycée Technique Professionnel (LTP) Coulibaly	Intendant
M.	KPEKPASSI	Ibrahima	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)	Chef de service Organisation scolaire et Prévision / DESTFP
M.	MOUMOUNI	Ibrahim	Lycée Agricole Mèdji de Sékou (LAMS)	Proviseur
Mme	OUASSA	Lucile Christelle	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF)	Collaboratrice
M.	TODO	Guy Candide	Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET)	Chargé de Programme